

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Signature de convention de partenariat

Paris, Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016

### Un label pour récompenser les villes actives et sportives

Ce mercredi, sur le Salon des Maires, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, la fédération française des industries sport et loisirs (FIFAS) et l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) ont signé une convention de partenariat visant à créer un **label national** destiné à valoriser et récompenser les **villes et collectivités locales** qui proposent une offre d'activités physiques et sportives innovante, de proximité et accessible au plus grand nombre, qui contribue notamment à l'animation et l'attractivité de leur territoire, au lien social, au tourisme et au bien-être des concitoyens..

Cette volonté est née des enseignements de l'étude « Aménagements ludiques et sportifs, quelle place dans la ville? » réalisée conjointement par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports la FIFAS et l'ANDES en octobre 2015.

**Parmi les attentes fortes exprimées par les Français dans cette étude, deux tendances étaient à retenir :**

- *d'une part l'importance que la commune s'attache à permettre l'accès au sport pour toutes et tous*
- *d'autre part, les français étaient très nombreux à souhaiter bénéficier d'installations sportives de proximité en accès libre ! (Ils étaient d'ailleurs 85% à juger ces installations comme un lieu de vie essentiel pour la vie de la commune)*

Au travers de cette étude, les Français s'exprimaient très clairement (**à 75%**) en faveur de la création d'un dispositif qui mettait en valeur les « **Villes sportives** ».

Ainsi fort de ces résultats le Ministère, la FIFAS et l'ANDES lancent au travers de cette convention de partenariat, le déploiement d'un programme national auprès des collectivités locales françaises, afin de récompenser les politiques mises en place par celles-ci dans la promotion de l'activité physique et sportive sur leurs territoires :

#### **LE LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »**

Ce label sera attribué pour une durée de deux ans par une commission technique composée d'experts, de représentants d'organisations professionnelles et publiques.

Toutes les collectivités locales sans distinction de tailles (intercommunalités incluses) pourront y participer gratuitement. Date de clôture des candidatures le 14 octobre 2016. Plus d'informations sur [www.ville-active-et-sportive.com](http://www.ville-active-et-sportive.com)



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports :

Le Ministère met en œuvre une politique de développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre. Cette politique vise plus particulièrement la réduction des inégalités d'accès à la pratique régulière d'une activité physique et sportive. Elle est déployée via les services de l'Etat chargés du sport en région et en département, les établissements publics nationaux et en partenariat, avec le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux.

**Contact Presse :** *Anouck PAUMARD*, presse-cabinet@sports.gouv.fr *cabinet de Thierry BRAILLARD :*  
**06 29 56 38 33**

**La FIFAS, Fédération Française des Industries Sport & Loisirs** : Porte-parole de l'industrie du sport et des loisirs depuis sa création en 1930, elle **représente institutionnellement et juridiquement** ses adhérents au niveau national et européen. Véritable plateforme d'échanges et de veille, elle **informe, conseille et accompagne** ses membres au quotidien. Sa raison d'être : développer réseaux, services et expertises. Entrez dans un univers de plus de 270 marques du sport et des loisirs : [www.fifas.com](http://www.fifas.com)

**Contact Presse :** *Virgile Caillet* - [virgile.caillet@fifas.com](mailto:virgile.caillet@fifas.com) - **06 80 08 32 44**

**ANDES, Association Nationale Des Elus en charge du Sport** : Regroupant les élus locaux en charge des sports en France métropolitaine et en Outre-mer, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'État et du Mouvement sportif. L'Association dispose d'un réseau d'échanges regroupant 4 000 villes et intercommunalités. Elle favorise le partage d'expérience en matière de politique sportive. Son action contribue à soutenir les communes qui représentent le premier financeur public du sport en France.

**Contact Presse :** *Cyril CLOUP* – [cyril.croup@andes.fr](mailto:cyril.croup@andes.fr) – **05.34.43.05.18** – [www.andes.fr](http://www.andes.fr)

